



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 059-215904897-20241003-ARRETE_MARCHEST-AU



ARRETE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Au Maire – Article L 2122-22 du CGCT

Fourniture, installation et vente de bâtiments modulaires
destinés aux agents du service technique de la Ville.

Marché public selon la procédure adaptée

Le Maire de Raimbeaucourt,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020, portant délégation au Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu la consultation lancée pour la fourniture, l'installation et l'acquisition de bâtiments modulaires destinés aux agents du service technique de la Ville,

Vu la proposition de la SARL COFICIEL SOLUTIONS MODULAIRES – 215 rue Mayor de Montricher – BP 50152 – 13794 AIX-EN-PROVENCE,

Considérant que cette proposition correspond aux besoins exprimés,

ARRETE

Article 1 : Le marché pour la fourniture, l'installation et l'acquisition de bâtiments modulaires destinés aux agents du service technique de la Ville (procédure adaptée) est confiée à la SARL COFICIEL SOLUTIONS MODULAIRES pour un montant de 80 159 € HT.

Article 2 : Le marché sera notifié à la SARL COFICIEL SOLUTIONS MODULAIRES.

Article 3 : Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors d'une prochaine réunion.

Article 4 : Cette décision sera transmise à M. le Sous-préfet de Douai et publiée dans le registre des délibérations.

Fait à Raimbeaucourt,
Le 03 octobre 2024

Le Maire,
Alain MENSION

Publié sur le site internet de la commune le 04 octobre 2024